

le BIM

la
cgt
93

N° 918

Janvier 2024

Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 euro

21 janvier 2024



150 000 manifestants contre la loi immigration !

Vie Syndicale :
Le maillage CGT en
Seine-Saint-Denis, ça
s'organise !

SMIC :
Les propositions de la CGT

USR CGT 93 :
Augmentation brutale
des tarifs des mutuelles
en 2024 : 8 % à 10 % !

IHS :
2024, année
anniversaire du
programme du CNR.



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.oriass.fr).
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.oriass.fr)**

SOMMAIRE

- 03 Editorial
- 04 Le maillage CGT en Seine-Saint-Denis, ça s'organise !
- 05 L'écho des UL.
- 06 SMIC : les propositions de la CGT.
- 08 Urgence Salaires
- 10 Des chiffres et des luttes spécial éducation nationale
- 11 Le 21 janvier 2024, on a marché pour exiger l'abandon de la loi asile immigration !
- 12 USR CGT 93
- 14 IHS-CGT 93.
- 15 La formation syndicale.

Jamila MANSOUR

Membre du bureau de l'UD CGT 93



édito

En 2024 renforce ton syndicat pour te battre !

La CGT en Seine-Saint-Denis finit le dernier exercice avec plus de 20 000 syndiqué-e-s.

Notre Union Départementale, anime le réseau de Bourses du travail le plus important du pays, avec 23 lieux de proximité où l'on peut passer la porte pour se renseigner sur ses droits. Être accompagné pour ses élections professionnelles. Obtenir une aide pour implanter et renforcer la CGT dans son entreprise. C'est un capital précieux afin d'affronter les remous de l'année qui arrive, remous qui ne manqueront pas.

Les libertés syndicales sont des entraves pour les capitalistes, s'enrichir sur la pauvreté passe par tenter de casser la CGT. Mais nous sommes coriaces et additionnons les victoires contre la répression patronale !

Les prix continuent de s'envoler, les profits des grandes entreprises explosent, la Bourse n'a jamais été autant à la fête et les salaires sont en berne. Or là où est implantée la CGT, les salaires augmentent plus

que la moyenne. Pour des augmentations, une seule solution, la syndicalisation !

Le 8 mars nous serons en grève et dans la rue pour l'égalité Femmes/Hommes et la hausse des salaires. Ce qui nous laisse toute la période de février pour préparer cette action en allant à la rencontre de nos collègues.

Car la CGT c'est avant tout cela. Le lien, pour faire grandir notre organisation de « masse », afin de traduire cette « exaspération » populaire en victoire sociale !

Belle et heureuse année à toutes et à tous !



le BIMI

ISSN 7656890 - N° CPPAP 0728 S 07940

Édité par l'Union Départementale CGT 93
1, place de la Libération - 93016 Bobigny cedex
Tél : 01 48 96 36 37 - Email: contact@cgt93.fr

Directeur de publication : **Kamel BRAHMI**

Photos : B. Rondeau / J. Rondeau / Photosociale

Maquette : UD CGT 93

Ont collaboré à ce numéro :

Basile ACKERMANN, Kamel BRAHMI, Alain LEPERT,
Jules RONDEAU.

Imprimé par **PUBLIC IMPRIM** - 20, rue Croix des-
Vignes - 92230 Gennevilliers Tel : 01 48 20 69 47
Fax : 01 47 93 30 70 - www.public-imprim.fr

Tirage à 3200 exemplaires

Le maillage CGT en Seine-Saint-Denis ça s'organise !

Basile Ackermann contribue au travail de structuration de notre organisation et s'implique sur le cycle actuel des élections professionnelles, qui se clôturera fin 2024. Pour le BIMI il nous donne un petit bilan de l'année passée et trace des perspectives :

L'Union Départementale finit l'exercice avec plus de 20.000 syndiqués. Nous sommes en légère progression, ce qui est une très bonne nouvelle. Cela fait de notre organisation la 5^{ème} de France. Ce sont 20.000 syndiqués d'une grande hétérogénéité, à l'image du salariat de notre département qui accueille de prestigieux sièges sociaux et des TPE de services aux emplois peu qualifié. C'est à la fois une richesse syndicale, mais aussi un défi en termes d'organisation, d'animation de la vie démocratique et revendicative de toutes nos structures.

Avec le « collectif Orga » nous nous sommes encore davantage mis à la disposition de nos syndicats et sections pour les relancer et les accompagner dans les tâches « bureaucratiques » de paiement des cotisations. C'est essentiel car le reversement des cotisations, c'est la solidarité entre nos structures (profession et territoire), c'est surtout la marque d'affiliation à notre grande confédération.

Nous faisons aussi un travail de visite de nos Unions Locales. L'Union Locale pour beaucoup de salariés c'est la porte d'entrée vers le syndicalisme, c'est la maison d'accueil des salarié-e-s très souvent de petites entreprises dépourvus de présence syndicale, c'est un maillon essentiel à notre syndicalisme de « masse ». Être présent partout pour rassembler largement, démontrer notre utilité, faire preuve de notre efficacité, construire des collectifs de syndiqué-e-s décideurs et acteurs pour peser et ne pas subir les choix patronaux, ces grandes ambitions nécessitent un outil syndical de proximité.

Autre ambition, refaire de la CGT la première organisation syndicale dans le secteur privé. La trop forte abstention chez les ouvriers et employés et la mobilisation plus forte dans les élections professionnelles des salarié-es de l'encadrement jouent en défaveur de la CGT, mais surtout fragilise le rapport de force pour les travailleuses et les travailleurs au plus bas salaire. A cette fin, nous sommes en train d'analyser le cycle qui s'achève pour en tirer les conclusions qui détermineront nos prochains axes de travail. Les salariés du collègue cadre et maîtrise sont de plus en plus présents en Seine-Saint-Denis, comment s'adressent-t-on à eux de façon spécifique ?

Nous avons des publications, des contenus, un outil, l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens, qui produit énormément d'analyses, de propositions



très pertinentes et intéressantes, tout cela peut aider lors des élections pros. Est-ce que nous les utilisons pleinement ? Les patrons éclatent les collectifs de travail, à l'aide d'incessantes réorganisations de services, de déménagements financiers, comment contrer cette stratégie ? La montée en puissance du secteur de la logistique (entrepôt, livraisons ...), secteur qui connaît un taux de syndicalisation très faible, doit nous amener à prioriser le déploiement militant dans ces entreprises.

Le « prolétariat du care » (aides à la personne, médico-sociale), est très présent en Seine-Saint-Denis : quelle action pour unir et porter les revendications d'un salariat très féminin et souvent mal payé.

Nous sommes aussi face à de grands bouleversements dans le commerce, avec l'augmentation des achats par internet, l'accélération de la mise en place de caisses automatisées, la crise du modèle du grand centre commercial, qui ont des incidences majeures sur les emplois. Les chantiers sont multiples, l'envie est là pour tous ensemble faire progresser la CGT.

Nous ne manquerons pas de travail en 2024 !

AUBERVILLIERS

La convention d'occupation de la bourse du travail d'Aubervilliers par les syndicats s'est achevée le 12 janvier dernier.

Le 18 janvier dernier, près de 200 manifestant-es se sont invité-es aux vœux de de la maire de la ville, Mme Francllet. Depuis, les syndicats locaux, qui ont reçu un avis d'expulsion, ont engagé

une occupation militante des locaux. L'occupation est ouverte à toutes et tous, et les syndicats appellent leurs soutiens à venir organiser leurs propres initiatives dans la bourse d'Aubervilliers

Contact : boursedutravail.aubervilliers@orange.fr // cgt.aubervilliers@wanadoo.fr



SAINT-OUEN

Dans un tract diffusé récemment, la CGT du centre technique Bosch à Saint-Ouen a alerté les salarié-es sur un projet de suppression de 25 emplois. Elle dénonce

les manques d'investissements et les délocalisations et appelle à la mobilisation.

ROISSY

Répression syndicale : Nicolas Pereira, secrétaire de l'union locale CGT de Roissy CDG a été licencié par son employeur, Transdev. Dans un communiqué, l'UL de Roissy a annoncé "entamer des démarches juridiques pour contester ce licenciement [...] s'appuyant sur des motifs fallacieux", et annonce que plusieurs actions vont bientôt être organisées, pour la réintégration de Nicolas, pour une hausse générale des salaires et des embauches à la hauteur.



ACCIDENT DE TRAVAIL MORTEL :

Accident de travail mortel : un salarié est décédé sur un chantier à Stains le 16 janvier dernier. Dans un communiqué commun, l'Union Départementale CGT 93 et Fédération nationale des salariés de la construction, bois et ameublement CGT dénoncent une "hécatombe invisible" et tirent la sonnette d'alarme concernant la sécurité sur les chantiers du BTP : "Sur tous les chantiers de France c'est quotidiennement que des problèmes de respect des normes de

sécurité, de pressions patronales sur les salariés [...] de sous-traitance en cascade, de précarité, de recours à l'intérim abusif, génèrent un contexte accidentogène, que nous ne cessons de dénoncer." La CGT exige également des grands états généraux de la sécurité dans l'industrie du BTP, associant organisations syndicales, ministères concernés, et patronat.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

Les 13 et 14 mars prochains se dérouleront les Assises de la santé et la sécurité des travailleurs-euses à la Bourse du travail de Paris (29 bd du Temple, Paris 11e). Comme chaque année, syndicalistes, spécialistes et collectifs de salarié-es et de familles de victimes se réunissent pour mettre en commun leurs combats et les rendre visibles. Ces deux journées

s'articuleront autour de divers groupes de travail, qui permettront également de préparer les mobilisations du 28 avril, Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail. La participation à ces deux journées peut s'organiser dans le cadre de la formation syndicale.

Inscription sur <https://www.billetweb.fr/assises-de-la-sante-et-securite-des-travailleurs-ses>



SMIC : LES PROPOS



Le SMIC a augmenté de 1,13% au 1^{er} janvier 2024, une hausse nettement insuffisante pour faire face au coût de la vie. Pour la CGT, il faut une véritable réévaluation du salaire minimum et de l'ensemble des salaires. Retrouvez ici toutes les propositions CGT sur le SMIC.

Le groupe d'expert-es du SMIC vient de publier son rapport annuel. Cette mission lui est donnée par l'article 24 de la loi du 3 décembre 2008. Comme chaque année depuis sa création le groupe d'expert-es préconise de ne pas augmenter le SMIC au-delà des hausses automatiques prévues par la loi.

2023, comme 2022, ne sont pas des années "comme les autres".

Nous connaissons en effet un très fort niveau d'inflation : +6 % en 2022, +4% en 2023. Et ces moyennes dissimulent des hausses de prix nettement supérieures :

- +7,7 % pour les prix de l'alimentation
- +9,9 % pour le prix du tabac
- +5,2 % pour les prix de l'énergie (sources INSEE)

ITIONS DE LA CGT

Ces prix, notamment, de l'alimentation et de l'énergie, se situent à un très haut niveau, ils sont insupportables, en particulier pour les personnes dont le budget est très serré.

Les dépenses pré-engagées (logement, assurance, télécoms) et contraintes (carburant, nourriture) pèsent beaucoup plus lourd dans le budget des ménages modestes (41%) que des plus aisés (28%)

Les prix augmentent principalement parce que les entreprises augmentent leurs marges.

La Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI) ont indiqué, en 2023, que l'inflation européenne actuelle est en majeure partie imputable à la hausse des marges réalisée par les entreprises.

En France, les profits des grandes entreprises explosent.

Au premier semestre 2023, les résultats du CAC 40 sont en hausse de 10,5 % par rapport à l'année précédente. Les richesses produites par les entreprises sont en très grande partie reversées aux actionnaires : en France, entre avril et juin 2023, 46 milliards d'euros ont été reversés aux actionnaires par les grands groupes du CAC 40, un record pour le pays.

9 personnes sur 10 en France sont en désaccord avec le groupe d'expert·es du SMIC et souhaitent la hausse du SMIC. – Données de la DREES publiées dans le rapport 2022-

La CGT revendique un SMIC à 2 000 € bruts pour un temps plein, soit une hausse de 14 % par rapport au niveau du SMIC actuel. En 2023 le nombre de salarié·es du privé au SMIC est passé de 2,5 à 3,1 millions.

La hausse du SMIC, mais aussi les autres propositions de la CGT sur le Smic et les salaires sont indispensables pour permettre aux salarié·es de vivre dignement de leur travail.

Ces propositions sont :

- L'indexation des salaires sur le Smic et les prix, pour protéger le pouvoir d'achat de l'ensemble des salarié·es
- L'indexation automatique du Smic à partir de 1 % d'inflation pour que les augmentations automatiques se fassent plus souvent et plus rapidement.
- De choisir le Smic comme référence salariale pour une personne sans diplôme, pour que très rapidement, au fil de l'acquisition des qualifications, le salaire augmente, mais aussi pour que les personnes diplômé·es ne puissent plus être rémunéré·es au Smic.
- Le remplacement du groupe d'expert·es du Smic par une instance véritablement pluraliste et en lien avec les réalités de vie des salarié·es.

C'est légitime, c'est possible, car il y a urgence pour nos salaires.

L'inflation est amplifiée
par les profits.

L'urgence est d'augmenter
les salaires, les retraites
et les minima sociaux.



URGENCE salaires



Pour en savoir plus
-> www.cgt.fr



L'urgence c'est D'AUGMENTER LES SALAIRES

Jackpot pour les actionnaires du CAC 40 : près de 100 milliards d'euros de dividendes ont été versé en 2023. Soit une hausse de 21 % par rapport à l'an passé. De l'autre côté, le nombre de salarié-es payé-es au Smic n'a jamais été aussi élevé (plus de 3 millions de personnes soit 17,3 % des travailleur-ses en 2023).

Les secteurs bancaires et l'industrie du luxe ont été très généreux. Mais c'est Total Énergies qui arrive sur la première marche du podium avec 18,7 milliards d'euros de dividendes versés à ses actionnaires.

Si l'augmentation des prix de l'énergie a fragilisé la situation économique de nombreux foyers, elle a donc aussi permis à une minorité de bien en profiter !

Les profits grimpent, les salarié-es trinquent...

Le prix élevé de l'énergie contraint de nombreuses personnes à ne plus pouvoir se chauffer correctement. Pour-

tant, le gouvernement prévoit une nouvelle hausse du tarif de l'électricité de 10 % à partir du 1^{er} février 2024.

Avec une hausse des prix à la consommation de 4,9 % en moyenne en 2023 et même de 6,9 % pour l'alimentation, depuis 2021, les travailleur-ses ont perdu en pouvoir d'achat alors que les versements aux actionnaires du CAC 40 ont continué d'augmenter.

En 2023, jamais les inégalités n'ont été aussi criantes.

D'un côté, les dividendes ne cessent de progresser alors que, de l'autre, les salaires réels et le niveau de vie, du fait de l'inflation, baissent. Les dividendes augmentent de 40 % entre 2021 et 2023 alors que le pouvoir d'achat baisse de 2 % sur la même période.

Organisons-nous pour augmenter les salaires ! Dans toutes les entreprises et les services je m'organise avec la CGT pour obtenir :

- la hausse du Smic à 2 000 euros bruts ;
- l'indexation des salaires minima de branche sur le Smic et sur les prix ;
- la relance des déroulements de carrière par une véritable reconnaissance des qualifications (les savoirs et l'expérience acquise) ;
- la revalorisation du point d'indice pour les agent es du service public ;
- l'augmentation des pensions de retraite.

La CGT - 19/01/2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



**FLASHER LE
CODE POUR
SE SYNDIQUER**



cgt.fr/salaires

Des chiffres et des luttés, spécial Éducation nationale

“ On s’est rendu compte qu’une dizaine de millions d’heures de cours étaient perdues chaque année ” clamait E. Macron lors de sa conférence de presse du 16 janvier dernier. Pourtant, depuis des années, les syndicats de l’éducation alertent sur le fait que les élèves de Seine-Saint-Denis perdent en moyenne un an de cours durant leur scolarité à cause des manques d’effectifs. La campagne intersyndicale pour un plan d’urgence dans le 93 a permis de préciser les manques, et de collecter des nouvelles données précieuses qui illustrent les discriminations territoriales qui pèsent sur les jeunes de Seine-Saint-Denis et sur le corps enseignant.

Manques de personnels,

- 1 professeur et 2 AESH manquent en moyenne dans les écoles du département
- 529 ouvertures de classes manquent au collège. L’intersyndicale revendique ainsi l’ouverture de 1000 postes d’enseignant-es supplémentaires, 100 CPE, 350 assistant-es d’éducation (AED) et 200 assistant-es pédagogiques
- 866 classes manquantes au lycée, ainsi que 2200 postes d’enseignant-es, 75 CPE 120 AED et 300 assistant-es d’éducation.

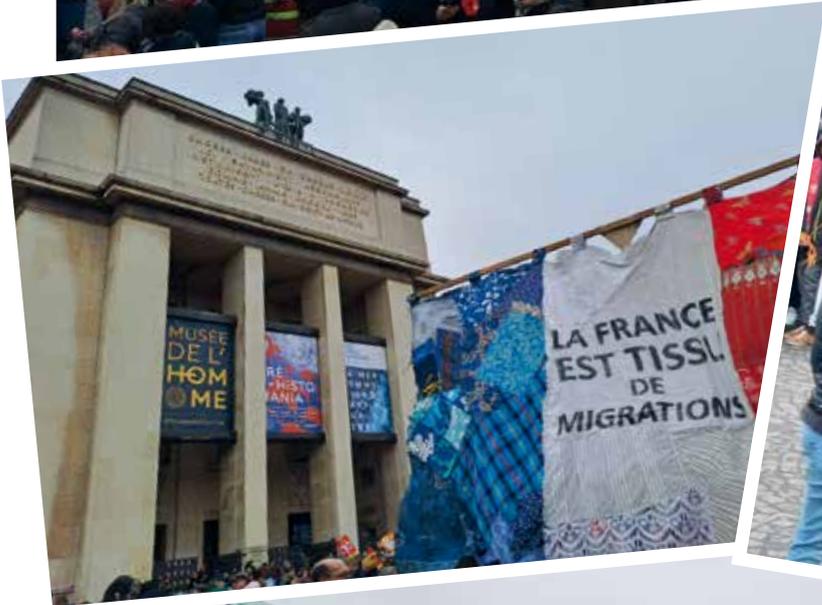
Santé & inclusion,

- 48% des écoles, 40% des collèges et 35% des lycées du département déclarent manquer d’un médecin scolaire ou d’une infirmière.
- 1700 AESH supplémentaires devraient être recruté-es dans le premier degré, 350 dans les collèges et 170 dans les lycées
- 67% des collèges et 40% des lycées dépassent les seuils des dispositifs inclusion

Infrastructures,

- 2/3 des écoles du département sont en mauvais état. 30% subissent des problèmes de rongeurs ou d’insectes. 30% d’entre elles disposent de locaux non adaptés avec des cours ou des cantines trop petites.
- 70% des collèges enregistrent des problèmes majeurs d’isolation et de ventilation. Un chiffre qui s’élève à 60% pour les lycées. 50% des collèges et lycées subissent des problèmes de chauffage insuffisant et de toilettes délabrées.
- Plus de 40% des lycées manquent de tables, de chaises, et de matériel pédagogique.

Le 21 janvier 2024, on a marché pour exiger l'abandon de la loi asile immigration !





2024, année anniversaire du programme du CNR

Il y a 80 ans, après les accords du Perreux (17 avril 1943) actant la réunification de la CGT, la création par Jean Moulin du Conseil de la Résistance (CR) le 27 mai 1943 ouvre le chemin à la mise en place d'un programme de reconstruction de la France dès la libération de l'occupant nazi et la fin du gouvernement de collaboration incarné par le maréchal Pétain.

Pourtant rien n'était écrit en cette période troublée. La fin de la suprématie militaire de l'Allemagne nazie, les divers débarquements alliés en Afrique et en Italie, les défaites de l'armée nazie en Union Soviétique et la reconnaissance du Général De Gaulle comme seul représentant de la France combattante ouvraient de nouvelles perspectives pour la libération du pays.

L'unification des forces résistantes s'imposait : les divers mouvements armés, les partis politiques antifascistes et les syndicats (dont la CGT réunifiée) au sein du Conseil de la Résistance décident, en décembre 1943, de prendre la dénomination de Conseil National de la Résistance (CNR) et de se doter d'un programme de reconstruction politique et économique de la France libérée.

Ce programme d'action, adopté à l'unanimité par le CNR le 15 mars 1944, sera intitulé « Les jours heureux ».

Il tire les enseignements de ce qui s'est passé avant guerre, après la défaite du gouvernement

de front populaire, notamment de la politique de collaboration revancharde du patronat d'alors qui promeut une politique conduite des 1938 par le gouvernement Daladier de mise en cause des conquêtes issues de 1936, considérées comme contraires à la paix sociale, et qui va s'incarner dès 1940 dans la prétendue « révolution nationale » pétainiste et sa charte du travail.

Après l'emprisonnement et la mort de Jean Moulin, c'est Louis Saillant (représentant de la CGT au sein du CNR) qui deviendra le président de celui-ci. C'est donc lui, en sa qualité de président, qui le 12 septembre 1944, accueille le Général De Gaulle au Palais de Chaillot, où le général expose les fondements de la politique du gouvernement issu de la Résistance.

Ainsi dès le 27 juillet 1944, avant la libération de Paris, le Gouvernement Provisoire de la République Française à Alger adopte une des mesures importantes du programme du CNR à savoir le rétablissement de la liberté syndicale et l'abolition la « charte du travail »

Cette même année 1944, plusieurs mesures sont prises: notamment l'interdiction des concentrations dans la presse, plusieurs nationalisations dont celle des houillères du Nord-Pas de Calais et, en décembre, le relèvement des cotisations de la Sécurité Sociale.

En 1945 les comités d'entreprises sont institués, les entreprises Air France et Renault sont nationalisées, et le 4 octobre les ordonnances de base de la Sécurité Sociale sont prises.



Lors des élections générales du 21 octobre 1945, avec la victoire des trois partis, membres du CNR - PCF, SFIO et MRP - le gouvernement procède à la nationalisation des Banques et assurances, du gaz et de l'électricité. Il rétablit la loi des 40 heures et généralise la Sécurité

Sociale et la retraite, à toutes les couches de travailleurs.

En octobre 1946 est créé le statut de la fonction publique à l'initiative de Maurice Thorez vice-président du conseil des ministres.

Mais dès 1947, avec l'expulsion des ministres communistes le 5 mai, à l'abri de ce qui a été appelé la « guerre froide », la bourgeoisie et le patronat vont initier leur politique de mise en cause des mesures prises dans l'immédiate après guerre au nom de la défense de la démocratie et des libertés. La création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sera le fer de lance de cette politique de reconquête réactionnaire.

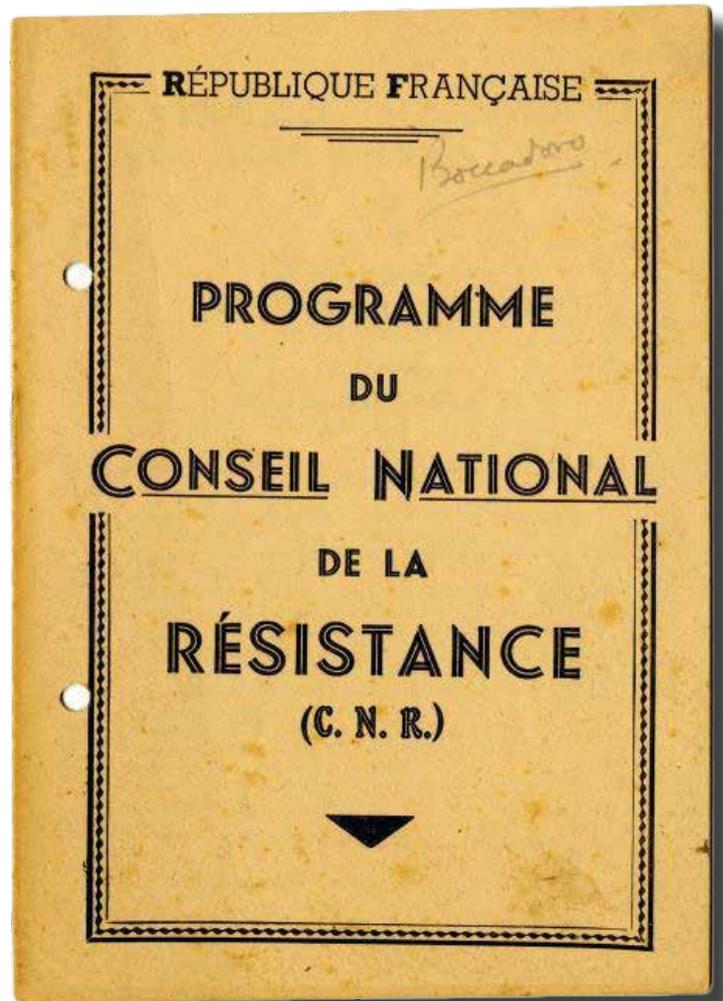
Mais le souvenir de programme du CNR est resté vivant dans la mémoire du monde du travail et les luttes ont été nombreuses pour le maintien et la sauvegarde de ces conquies.

Certes, il y aura mai 1968. Mais les politiques réactionnaires des gouvernements, notamment Margaret Thatcher et Donald Reagan dans les années 80/90, marquent le retour des politiques dites « libérales » de mise en cause des droits des travailleurs.

En France, les politiques de désindustrialisation menées par les divers gouvernements depuis les années 80, vont conduire le patronat, par la voix de son vice-président Denis Kessler, à écrire en 2007 dans le magazine « Challenge » : « *Adieu 1945 ... le modèle français est le pur produit du CNR ... il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du CNR* » Ce à quoi se sont attelés les divers gouvernements, notamment Sarkozy et Emmanuel Macron.

Aujourd'hui nous constatons une uniformisation des moyens de communication écrits ou audiovisuels. Les médias nous disent tous les jours qu'il n'y a pas d'autres politiques alternatives. A savoir « eux » ou le chaos, l'extrême droite, les anarcho-libertariens. Pourtant les exemples ne manquent pas : que ce soit en Europe ou dans le reste du vaste monde, les politiques menées sont les mêmes, qu'elles soit libertariennes, de droite ou extrême, les seuls visés par leur action sont les salariés et leurs conditions de vie.

Nous constatons en France les effets de ces politiques libérales avec la réduction des libertés syndicales, les cadeaux au capital et l'inévitable appauvrissement des salariés.



Mais rien n'est inéluctable. Ce qui a été possible hier l'est aussi aujourd'hui. Les luttes sociales, en France comme dans le monde, l'action commune des travailleurs pour des augmentations de salaires et la défense de leurs conditions de vie en sont un témoignage.

Hier comme aujourd'hui, malgré leurs tentatives de détourner les salariés des réelles visées de leur politique de retour en arrière social, d'appauvrissement de ceux qui créent les richesses, malgré leur recherche désespérée de boucs émissaires (loi immigration) pour cacher le détournement des richesses produites au profit des plus riches ; les salariés ne resteront pas dupes longtemps. Les divers mouvements sociaux de ces dernières années, gilets jaunes, lutte contre la réforme des retraites, grèves dans les entreprises pour des salaires dignes en sont une preuve évidente.

Ce ne sont pas les experts autoproclamés, avec leurs oracles, qui nous empêcheront de continuer à nous battre pour un monde meilleur où l'homme sera au centre des préoccupations.

L'équipe de l'USR-CGT 93, sa direction et *Vie nouvelle* vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Ensemble, construisons des avancées sociales pour une société plus juste, intergénérationnelle, solidaire et fraternelle.

Soyons les artisans de la paix.



Augmentation brutale des tarifs des mutuelles en 2024 : 8 % à 10 % !

Payer toujours plus... Avec l'inflation, après l'énergie et l'alimentation, ce sont les mutuelles de santé qui devraient connaître une hausse brutale de leurs tarifs. Les spécialistes du secteur n'évoquent-ils pas une augmentation de 10 % par an pendant au moins quatre ans, soit 40 % en 2028 ?

Payer toujours plus... Avec l'inflation, après l'énergie et l'alimentation, ce sont les mutuelles de santé qui devraient connaître une hausse brutale de leurs tarifs. Les spécialistes du secteur n'évoquent-ils pas une augmentation de 10 % par an pendant au moins quatre ans, soit 40 % en 2028 ?

Le contexte est très lourd : alors que le CAC 40 se monte à 97,1 milliards de dividendes en 2023, et atteint encore des sommets, que deviennent nos salaires et nos pensions ? Pas grand-chose, puisque les dividendes ont augmenté de 40 % entre 2021 et 2023 alors que le pouvoir d'achat a baissé de 2 % sur la même période. En ce début d'année 2024, selon l'analyste Jérôme Fourquet dans une interview télévisée, 17 % de la population est au SMIC. La CGT constate que le sentiment de déclassement de nos concitoyens n'a jamais été aussi intense, ce qui contribue à la montée des idées d'extrême droite, laquelle fait des immigrés des boucs émissaires qui « coûteraient » cher, alors qu'en réalité ils jouent un rôle essentiel dans l'économie et le social.

Les Français tirent la langue, les réfrigérateurs ne se remplissent plus, on a du mal à payer ses factures. Par ailleurs, selon certains sondages, elles et ils sont de plus en plus nombreux à sauter des repas (les inscriptions aux restos du cœur sont en constante augmentation).

Si les tarifs des mutuelles continuent d'augmenter, c'est en partie lié au **transfert des charges de l'assurance maladie vers les complémentaires santé**, décidée par le gouvernement Macron en 2023, et qui s'applique depuis octobre.

- Le remboursement des soins dentaires est passé de 70 % à 60 %, avec comme conséquence que les mutuelles doivent assurer 40 % du remboursement (soit une addition supplémentaire de 500 millions d'euros pour les complémentaires santé). Concernant les prothèses dentaires, le coût à la charge du patient est loin d'être couvert par les mutuelles.

- Le prix de la consultation chez le médecin généraliste passe de 25 euros à 26,50 euros, avec une franchise de 0,50 euros par boîte de médicaments et par acte paramédical.

De telles augmentations ne peuvent qu'aggraver la situation de la population, notamment retraitée, qui, à ce jour, ne peut plus assumer la charge d'une mutuelle santé. Alors qu'il y a

déjà plus de 3 millions de personnes sans mutuelle (source DRESS), cette charge financière peut conduire à un non-recours aux soins pour les plus fragiles d'entre nous.

L'accès à la couverture complémentaire doit être garanti à toutes et tous. Les rapports entre la Sécurité sociale et les organismes complémentaires doivent améliorer la couverture sociale globale, et non justifier un transfert de la prise en charge vers ces organismes.

Quant aux exonérations de cotisations sociales des entreprises du CAC 40, elles fragilisent notre système de Sécurité sociale de solidarité et d'égalité innovant, hérité du CNR. Elles doivent donc être supprimées.

Les salarié.es en retraite que nous sommes doivent vivre dignement !

CNAV

Les retraites de base versées par la CNAV, comme celles des fonctionnaires, ont augmenté de 5,2 % à partir de ce 1^{er} janvier 2024. La précédente augmentation remonte à janvier 2023, avec un rattrapage de 0,8 % sur 2022.

L'« augmentation » de 2023 est donc égale à 0, alors que les prix alimentaires ont grimpé de + 11 % sur douze mois !

Complémentaires

13 millions de pensionnaires sont concernés (sauf les retraités de la fonction publique). Après de difficiles négociations basées sur une feuille de route du gouvernement, l'augmentation au 1^{er} novembre a été de 4,9 %, ce qui n'est même pas égal à la retraite de base ! En fait, si on cumule avec les pensions de base, cela fait 5 % d'augmentation. Le compte n'y est pas ! Nous sommes loin du montant de l'inflation ! De plus, le gouvernement n'a pas perdu espoir de ponctionner cette caisse, alimentée par nos cotisations. Les menaces sur nos pensions actuelles et futures sont bien réelles !

C'est pourquoi nous, salarié.es en retraite, devons-nous mobiliser pour faire entendre notre voix et pour vivre dignement !



COLLECTIF FORMATION SYNDICALE UD CGT 93

PLAN DE FORMATION 2024

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Niveau 2 (La Courneuve) : 1^e partie du 22 au 26 janvier 2024 et 2^e partie du 22 au 26 avril 2024
- Niveau 2 (Bobigny) : 1^e partie du 3 au 7 juin 2024 et 2^e partie du 16 au 20 septembre 2024
- Lutter contre les idées d'extrême-droite (Bobigny) : 27 mars 2024
- Risques psychosociaux (Bobigny) : 10 au 12 janvier 2024
- Gagner les élections collège 2/3, Catégorie A/B (Bobigny) : 17 au 18 janvier et du 20 au 21 mars 2024 ou du 18 au 19 septembre 2024 et du 13 au 14 novembre 2024
- Journée d'étude AT/MP (Bobigny) : 24 mai 2024

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Négociation d'un protocole électoral : 8 et 9 février 2024
- Politique financière syndicat : 25 novembre au 29 novembre 2024
- Formation des formateurs (La Courneuve) : 10 au 14 juin 2024
- Communication : 17 au 21 juin 2024
- Rédaction d'un tract : 17 et 18 octobre 2024
- Accueil Luttés Sécurité : 17 au 18 juin 2024

Formation « Accompagnement à un mandat »

- ECO – CSE : du 26 février au 1 mars 2024 ou du 24 au 28 juin 2024
- CSE – Santé : du 11 au 15 mars 2024 ou du 7 au 11 octobre 2024
- CSE Activités sociales et culturelles : 4 au 6 septembre 2024
- Conseiller du salarié : 15 au 17 mai 2024
- Défenseur Syndical : 18 au 22 mars 2024 ou du 4 au 8 novembre 2024
- Référent harcèlement sexuel (Bobigny) : du 25 au 27 septembre 2024
- Délégué syndical (Bobigny) : 27 au 31 mai 2024
- Négociation annuelle obligatoire (NAO) : 6 et 7 mars 2024

Divers

- Reversement Cogétise : 13 décembre 2024
- Bureautique (Windows, Word, Excel...) : 2 au 5 avril 2024
- Violences sexistes et sexuelles : 17 au 19 janvier 2024 ou 18 au 20 décembre 2024
- Handicap :

Pour la justice sociale et l'égalité

NON

**À LA LOI -
IMMIGRATION**

